

LE DIAGNOSTIC SOCIO-PROFESSIONNEL À L'ENTRÉE EN DÉTENTION



Si je suis intervenant(e) du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)

LE DISPOSITIF :

Pour chaque personne majeure entrant en détention (MA/QMA), un entretien individuel d'une heure réalisé au quartier arrivant par un professionnel de l'insertion de l'Afpa. L'entretien donne lieu à la production d'une synthèse, dans un format commun.

LES OBJECTIFS :

- Mettre à la disposition des professionnels Justice et des partenaires de l'insertion professionnelle, une expertise sur la situation socio-professionnelle de la personne, dès la phase arrivant ;
- Outiller ces mêmes professionnels en fournissant des préconisations adaptées aux besoins de la personne et à la définition de son plan d'accompagnement et d'exécution de la peine ;
- Engager la personne détenue dans une dynamique de réflexion et de changement autour du projet professionnel ;
- Approfondir le sens donné aux offres d'activités en détention et après la sortie en les articulant autour d'un projet professionnel ;



A l'issue de l'entretien, la synthèse du diagnostic socio-professionnel est importée par l'intervenant Afpa dans IPRO360°. Elle est consultable depuis le dossier professionnel de la personne IPRO 360°, par les professionnels du MJ, les partenaires de l'insertion professionnelle et la PPSMJ (via le NED).



Le diagnostic n'a pas d'impact sur le niveau d'intervention PPAIP en détention (il ne remplace pas un parcours PPAIP). Au contraire, le dispositif permettra d'outiller les CPIP dans l'identification des personnes à orienter et dans le choix et la formulation des prescriptions (contenu d'accompagnement PPAIP).

A quoi va me servir cette synthèse ?

- Disposer de premiers éléments sur le parcours de la personne pour engager l'échange lors du premier entretien PPAIP et approfondir le diagnostic.
- Connaître des informations sur le parcours de la personne. En particulier, pouvoir situer la personne par rapport à l'identification ou la construction de projets professionnels :
 - Situation de la personne vis-à-vis de l'emploi avant l'entrée en détention ;
 - Besoin d'accompagnement à la définition d'un projet professionnel ou pour sa concrétisation ;
 - Identification d'un projet professionnel qui pourrait être retravaillé pour alimenter un projet de sortie.
- Poursuivre la démarche initiée d'engagement actif de la personne sur son projet d'insertion professionnelle.
- Contribuer à inscrire la personne dans une logique de parcours d'insertion en détention, et dans une perspective dedans / dehors

Les bons réflexes :

- Recevoir l'intervenant AFPA pour lui présenter l'intervention proposée dans le cadre du PPAIP (procédure, contenu des accompagnements) sur l'établissement pénitentiaire et sur le milieu ouvert (si intervention en milieu ouvert du PPAIP).
- Consulter la synthèse avant de voir la personne afin de préparer le premier entretien et le type de contenu d'accompagnement qui pourra être proposé à la personne.
- Réfléchir aux usages de la synthèse dans ma pratique professionnelle.
- Echanger avec la personne détenue sur le contenu de la synthèse et les besoins qu'il a pu formuler pendant ce temps d'entretien à l'arrivée (sur les champs correspondant aux domaines d'intervention PPAIP).